

Les consignes du protocole sanitaire Covid19
Le Ministère des Solidarités et de la Santé
Le Ministère des Sports
Dispositions de juillet 2020

Sur la commune de SERIFONTAINE
Le 27/08/2020

<http://www.sports.gouv.fr/>
<https://solidarites-sante.gouv.fr/>

EN INTERIEUR

Horaires, dates d'ouvertures, organisation

Les **horaires d'accès du public aux équipements et espaces** pourront être **fractionnés dans la journée** pour permettre l'accueil de publics différenciés et intercalés de phases de désinfection plus poussées.

Doctrine générale

Il est recommandé une désinfection régulière après chaque utilisation pour le matériel commun comme pour le matériel propre à l'association ou au club. Il est recommandé également de procéder avant ouverture au contrôle des systèmes de ventilation et chauffage.

Une aération des locaux est fortement recommandée entre chaque changement de groupe d'utilisateurs.

L'association gestionnaire doit être en mesure de maîtriser les flux (personnels et publics) entrants et sortants (registre/limitation) et la mise en œuvre des gestes barrières. Il doit s'assurer que le personnel est protégé et informé, et que les gestes barrières sont respectés par le personnel et les pratiquants. **Les vestiaires et douches collectifs demeurent interdits d'utilisation**, seul l'accès aux sanitaires est autorisé et régulé.

Équipements sportifs intérieur

Les activités physiques et sportives individuelles ou collectives pouvant être autorisées seront celles qui n'auront pas fait d'interdiction expresse de la part des services de l'État ou du mouvement sportif et qui auront présenté un dispositif clair avec des gestes barrières propres à leur discipline. **Les effectifs maximums** accueillis simultanément **seront plafonnés par l'État** le cas échéant, et **adaptés aux recommandations de chaque fédération sportive, agréée par l'État**, correspondante. Ils pourront être **ajustés par les exploitants** pour des motifs sanitaires explicites ou liés à la configuration des locaux.

Les utilisateurs en groupes constitués devront prendre un engagement écrit de respecter les préconisations de l'exploitant.

L'accueil et les zones de circulation

Les portes d'entrées non automatiques resteront ouvertes dans la mesure du possible pour éviter les contacts sur leurs surfaces.

• un agent veillera au maintien des distances jusqu'à l'extérieur, dès le parking les usagers seront informés des dispositions.

• **Aucuns gradins, bancs ou assises ne seront rendus disponible dans les halls**, les espaces d'attente ou de visite seront fermés.

Les vestiaires et sanitaires

Les vestiaires collectifs ne seront pas mis à disposition du public pour le change, ils seront ouverts si la conception des locaux contraint à les traverser depuis l'entrée pour rejoindre l'aire de jeu.

Les usagers devront arriver en tenue adaptée et repartir après leur séance. Pour un usage dans un équipement couvert, une paire de chaussure spécifique sera apportée dans un sac qui restera hors de contact des effets personnels des autres participants. Chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée par son utilisateur. **Afin de limiter les risques de contamination (boutons de porte, parois, matériels sportifs), le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement est imposé à tout public, en l'absence de distributeurs de gel hydro-alcoolique. L'utilisation des sèche-cheveux et sèche-mains, est déconseillée dans les établissements publics (risques de propagation importants).**

EN EXTERIEUR

Les gradins et les lieux de convivialité

L'accès aux gradins sera interdit à tout public, y compris les pratiquants, autant que possible, afin de limiter les opérations de nettoyage et de désinfection. **A défaut, les parties les plus facilement accessibles pourront servir de zone de dépôt des effets personnels.**

Pour les différents espaces sportifs de plein air accueillant du public, les guides édités par le mouvement sportif, les fédérations délégataires ou les groupements professionnels de chaque discipline sportive, pourront être pris en compte. La mise en œuvre de ses propositions sera soumise in fine à l'accord du propriétaire et de l'exploitant (public ou privé) des équipements ou espaces qui engage sa responsabilité.

Terrains de grands jeux

Propositions :

• **Il s'assure que le personnel est protégé et informé.**

• **Les gestes barrières doivent être respectés par le personnel et les pratiquants**

• Pratique dans un cadre fédéral : la pratique s'effectue selon les protocoles de reprise édictés par les fédérations délégataires publiés sur leurs sites internet respectifs.

• Dans le cadre de loisirs/social : ouverture avec, si cela est possible, un gardien et/ou médiateur pour un respect des gestes barrières et une limitation des flux (créneaux horaires).

Aires de jeux et aires sportives en accès libre

Il apparaît nécessaire de trouver un compromis «cohérent» à tous les niveaux pour ces espaces en accès libre afin d'éviter conflits, désordres à l'ordre public, frustrations, conduisant à une gestion à terme complexe.

Propositions :

•Pose d'un panneau informatif de responsabilité des usagers (gestes barrières, respect des distanciations...).

Les protocoles et préconisations spécifiques émises par les fédérations délégataires organisant les disciplines sportives devront s'appliquer aux usagers et aux personnels d'encadrement. L'organisateur pourra mettre à disposition une solution hydro-alcoolique et pourra procéder à une prise de température avant l'entrée sur site. Il s'assure que le personnel est protégé, formé et informé. Les mesures de nettoyage sont respectées par le personnel ou bénévoles et les pratiquants.

Horaires, dates d'ouvertures, organisation

Les horaires d'accès du public aux équipements et espaces pourront être fractionnés dans la journée pour permettre l'accueil de publics différenciés et intercalés de phases de désinfection plus poussées.

Gestion du public - Respect des règles de distanciation

Les vestiaires collectifs demeurent fermés.

Les usagers devront arriver en tenue adaptée et repartir après leur séance. Chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée par son utilisateurs.

Afin de limiter les risques de contamination (boutons de porte, parois, matériels sportifs, le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement pourrait être imposée à tout public, en l'absence de distributeurs de gel hydro-alcoolique.) **Des poubelles pour le dépôt des masques non lavables seront prévues aux entrées et sorties.**